

**INOUI le nombre de mensonges
que le maire de Faulquemont est capable de proférer.**

BIANCHIN Bruno, Maire de Faulquemont, Conseiller communautaire*

✉ 54 route de Créhange ☎ 03.87.91.55.97



Qu'il mente aux siens, à ses proches, si ça lui chante, nous n'avons pas à nous en mêler.

Mais dès lors que ses mensonges s'adressent aux faulquinois, aux chémerois, aux médias (*presse, TV...*), via la revue communale, des reportages et autres, en sa qualité d' élu municipal et ou communautaire, alors là ce n'est plus la même chanson.

Nous ne pouvons plus le tolérer. Vous n'avez plus à l'accepter

--0--

Ses programmes pour se faire élire, 2008, 2014, 2020, n'ont été qu'un tissu de mensonges.

Des gens y ont cru, des gens l'ont suivi, plusieurs s'aperçoivent aujourd'hui de ce dont il est capable. Des promesses électorales non tenues, à foison, c'est sa spécialité. Vous en retrouverez quelques-unes en fin de pages.

--0--

« On peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps. » aurait dit Abraham Lincoln, 16ème président des Etats-Unis.

Le maire de Faulquemont et ses colistiers, **obligatoirement complices** dès lors qu'ils cautionnent par leurs votes les délibérations soumises à leurs approbations, auraient mieux fait de s'inspirer de cette citation.

Malheureusement des intérêts autrement importants étaient en jeu :

Être élu, réélu, jouir d'avantages...

--0--



Ce énième coup de gueule fait suite aux réponses données par le maire aux journalistes de FR3 venus l'interroger sur le déclassement et la vente du chemin communal reliant le lotissement du Longchamp et l'avenue VIAUD.

[Vous pouvez voir cet interview sur cette page.](#)

--0--



Que dit le maire aux journalistes :

« J'ai été interpellé par des personnes habitants au Longchamp parce qu'il y avait des incivilités, des mauvaises attitudes d'individus qui polluaient considérablement la qualité de vie, la tranquillité des gens qui y habitent ».

Dans ce cas, pourquoi ne pas déclasser, pour être vendues, toutes les rues de la ville (nombreuses) où les riverains se plaignent également d'incivilités, de mauvaises attitudes d'individus qui polluent considérablement leur qualité de vie, leur tranquillité ?

Pourquoi ne pas déclasser pour les vendre, pour n'en citer que quelques-unes, les rues de : Strasbourg, Viaud, Metz, Pont-à-Mousson, des Jardins, de nombreux riverains se plaignent d'incivilités, de mauvaises attitudes d'individus qui polluent considérablement leur qualité de vie, leur tranquillité ?

Pourquoi ne pas déclasser pour les vendre les parkings de l'avenue VIAUD, Erckman-Chatrian, du Cimetière, de la Gare... de nombreux riverains se plaignent d'incivilités, de mauvaises attitudes d'individus qui polluent considérablement leur qualité de vie, leur tranquillité ?

Pourquoi ne pas déclasser la Clairière, la ruelle de Metz de nombreux usagers se plaignent d'incivilités, de mauvaises attitudes d'individus qui polluent considérablement leur qualité de vie, leur tranquillité ?

--0--

Permettez-moi de partager avec vous ces quelques coups de gueule de riverains

se plaignant d'incivilités, de mauvaises attitudes d'individus

qui polluent considérablement leur qualité de vie, leur tranquillité.

N° 1 : « *Nous empruntons également ce chemin. Les jeunes, même les moins jeunes l'empruntent. Les collégiens l'empruntent aussi. Des inconnus l'empruntent encore. On trouve des papiers, des masques et autres débris, des bouteilles, mais il ne nous viendrait pas à l'idée de faire fermer ce chemin piéton, c'est un raccourci pour aller en ville... comme l'autre est un raccourci pour aller à la cité, à la piscine, à la gendarmerie, etc...* » **Faut-il fermer pour autant les rues principales qui desservent ce chemin ?** »

N° 2 : « *Tout au bout de la rue XXXXXXXXX, se trouve un parking qui sert à la fois aux forestiers et autres services. Depuis quelques temps ce parking est devenu une zone de trafic et de loisirs, la nuit et le jour. Au petit matin, on trouve toutes sortes de déchets. L'accès aux marches est rendu difficile tellement les débris encombrant cet endroit* ». **Faut-il fermer pour autant ce parking ?**

N° 3 : « *Idem à XXXXXXXXX, trafic en tout genre, voitures qui squattent, sono à fond, quads, sacs de nourritures jetés, cannettes, etc, un dépotoir ...* ». **Faut-il fermer pour autant cet endroit ?**

N° 4 : « *On parle beaucoup d'un chemin. Depuis des années, la XXXXXXXXX regorge de déjections (animales, humaines), de débris papiers, cigarettes et autres. Regroupement de personnes (drogue...), passage de deux roues motorisées et non (vélo, trottinette, scooter ...). Qui parle de cette XXXXXXXXX ? Je pense que les incivilités à Faulquemont sont légion* ». **Faut-il fermer pour autant cet endroit ?**

Volontairement, j'ai anonymisé les lieux, partant des principes :

- 1 : La réponse du maire à une personne qui se plaignait de la saleté en ville « *Sachez madame, que rien ne m'échappe, tous les jours, je fais le tour de la ville. Je suis au courant de tout* ». Donc il sait.
- 2 : Dans chaque quartier habite un ou plusieurs de vos élus.
Vos élus : <https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>
Les incivilités, les mauvaises attitudes d'individus qui polluent considérablement la qualité de vie, la tranquillité ne semblent pas les déranger.
- 3 : L'adjointe aux finances KEMPENICH affirmait : « ***Nous ne sommes pas des élus de quartier*** ».

KEMPENICH Béatrice, Adjointe, Conseillère communautaire*

Membre : CCAS, CAO. Commissions : Affaires Financières, Travaux-Sécurité, Affaires Culturelles et Devoir de Mémoire.

✉ 20 rue Descartes



Bien sûr que si, avant d'être élus de la commune, nous sommes élus de quartier. Sinon, pourquoi prendre sur une liste des représentants de tous les quartiers de la ville ?

Enfin aux deux journalistes, le maire a affirmé « **que rien n'était encore décidé** ». Flagrant mensonge, le conseil municipal a voté « le déclassement du domaine public du chemin piéton reliant le parking du Collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman. Ce qui permettra ensuite de céder son emprise aux deux riverains (qui longent le chemin) qui ont manifesté leur intention de l'acquérir. **En voici la preuve :**

Extrait PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT

du 13 décembre 2021

N° 16 – PATRIMOINE : Déclassement du domaine public d'un chemin piéton reliant le parking du Collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman. Rapporteur : M. BLANCHARD

Le chemin piéton reliant le parking du collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman est jouté de deux propriétés privées dont les propriétaires se plaignent régulièrement d'incivilités en raison de la présence de chemin (jets de débris par-dessus la clôture, nuisances sonores etc...).

Les riverains ont manifesté leur intention d'acquérir à la commune l'emprise du chemin piéton d'une surface d'environ 75 m².

Dans son avis daté du 27 octobre 2021, **France domaines estime ce terrain à 2 100 €/are** étant donné sa configuration et sa constructibilité limitée et du fait de son emplacement.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 1^{er} décembre 2021 propose à l'unanimité de céder ce chemin aux propriétaires qui souhaitent l'acquérir. La procédure d'usage consiste dans un premier temps de constater la désaffectation de ce chemin, de le déclasser du domaine public communal puis de l'intégrer dans le domaine privé communal, **ce qui permettra ensuite de céder son emprise.**

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispose que lorsque le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par voie, la procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

Dans le cas présent, la partie concernée par le déclassement n'est utilisée que par des piétons pour accéder depuis le parking du collège Paul Verlaine, à la rue Robert Schuman et qui disposent d'alternatives comme l'accès direct via l'avenue Longchamp ainsi qu'un autre chemin piéton au Nord-Est de la rue Robert Schuman communiquant avec le plateau sportif du gymnase Paul Verlaine.

Dans ces conditions, je vous **PROPOSE** de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et :

- 1) de **CONSTATER** la désaffectation de cette voie dans la mesure où elle n'est utilisée que par les piétons et qui disposent d'alternatives pour rallier la rue Robert Schuman ;
- 2) de **DECLASSER** cette voie communale sans enquête publique préalable puisque son déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
- 3) d'**INTEGRER** cette voie dans le domaine privé communal ;
- 4) d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

Promesses de campagne non tenues

Souvenez-vous en 2008, il se présentait comme « Ingénieur du BTP »,
c'était encore un mensonge

Région de Saint-Avold

ENVIRONNEMENT

district urbain de faulquemont

Connaître l'âge de l'eau

L'eau naturelle a une histoire et donc un âge. Celui de la source minérale qui jaillit à 80 m de profondeur dans les entrailles de la carrière d'anhydrite de Faulquemont sera bientôt connu après datation des prélèvements qui viennent d'être effectués.

Dans la carrière souterraine Maxit-Saint-Gobain, à la sortie de Faulquemont jaillit à longueur d'année une eau dont la composition et le débit sont très proches de célèbres eaux minérales vosgiennes. On en connaît la composition restait à déterminer son âge, une mission confiée par le District urbain de Faulquemont à Antea, la société d'ingénierie du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Âge et pollution

En effet, depuis l'eau de pluie tombée il y a très longtemps jusqu'au jaillissement d'une source il s'écoule un temps qui peut aller de quelques années à plusieurs millénaires, en fonction de la composition et de l'organisation géologique. Ainsi, nous apprend Benoist Durendeu, d'Antea, « Certaines eaux minérales sont très récentes, quelques dizaines d'années pour Evian ou Volvic mais d'autres mettent plusieurs milliers d'années pour traverser les couches géologiques comme par exemple les eaux d'Amnéville qui ont un âge d'environ 30 000 ans ». Mais au fait, pourquoi s'intéresse-t-on à l'âge d'une eau minérale ? Avec un tel acte de naissance, certainement pas pour une question de date de péremption !

La pollution de l'air d'origine humaine, activités industrielles, gaz d'échappement, agriculture, incinération peut être lessivée par la pluie et se retrouver dans une eau "très jeune", qui traverserait trop rapidement les couches géologiques. Antea précise : « Une telle eau présenterait un risque de pollution anthropique (industrielle par exemple), d'où la nécessité d'instaurer une protection efficace sur la zone d'alimentation de la ressource captée ». Des prélèvements viennent donc d'être effectués par Benoist Durendeu en présence de Pierre Marras, responsable fond et de Bruno Bianchin, vice-président du DUF et maire de Faulquemont et seront expédiés aux Etats-Unis pour analyse. Pourquoi en Amérique ? Pour une question de moindre coût, tout simplement.

D'ailleurs, pour ces travaux, on va tirer partie de la pollution atmosphérique pour la datation récente en mesurant l'activité du tritium dans l'eau, l'isotope radioactif de l'hydrogène, principalement issu des essais nucléaires aériens entre 1952 et 1980 avec un pic dans l'atmosphère atteint en 1963. Si l'eau est plus ancienne, c'est l'agent "carbone 14" qui fera parler. Cette méthode dite de spectrométrie de masse par accélérateur permet de dater des eaux de quelques siècles à quelques dizaines de milliers d'années.

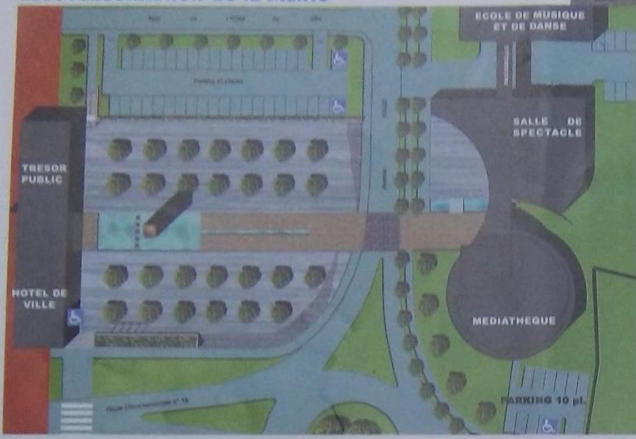
Les résultats obtenus dans quelques mois permettront d'orienter l'étude globale en direction de l'embouteillage, du thermalisme ou des loisirs, ainsi que le précisait Bruno Bianchin dans nos colonnes en novembre dernier : « Nous pouvons envisager l'embouteillage, des activités thermales, peut-être en collaboration avec une station proche. Mais avec l'eau on peut aussi songer, activités aquatiques de loisir, parfaitement complémentaires du golf, du futur centre équestre, de l'hôtellerie et pourquoi pas de la gastronomie... à condition de n'y pas boire que de l'eau, future de Faulquemont !



Le prélèvement aux fins d'analyse a été effectué par Benoist Durendeu, d'Antea en présence de Bruno Bianchin et du responsable fond, Pierre Marras.

Faulquemont demain

Restructuration de la place de l'Hôtel de Ville avec réhabilitation de la Mairie



- ▲ Projet réhabilitation de l'Hôtel de ville.
- Restructuration de l'Hôtel de ville et de sa place
- Création d'une école de musique et de danse
- Aménagement d'une salle de spectacle (210 places)
- Mise en place d'une médiathèque de proximité

Nous restructurerons la place de l'Hôtel de Ville avec la rénovation de la Mairie et la création d'un Centre d'Education Artistique.

▲ Projet restructuration place de l'Hôtel de ville.

En 2008 : La restructuration de la place de l'Hôtel de Ville / La réhabilitation de la Mairie / La création d'un centre d'éducation artistique avec : « Une école de musique et de danse ; L'aménagement d'une salle de spectacle de 210 places, médiathèque de proximité ».

Dans l'ancienne mairie en Vieille Ville : La création d'une galerie d'art local / Un centre d'affaires / Une salle de réception.

Et puis encore en 2008, 2014 : Des aires de jeu / Des samedis anniversaires / Des cours d'anglais / Des projets vidéo / Des séjours à Paris / Des apéro discussion avec le monde associatif, population et municipalité / Des fêtes de quartier / La mise en place vidéo surveillance **(Tiens, tiens)** / Une salle multifonctions 5 projets en 1, constituée d'une cantine scolaire de 150 places avec 1 salle modulable pour les activités périscolaires, des vestiaires, des sanitaires et ... un club house / La construction d'une maison médicale dans la zone d'activités Colryut et Weldom dès 2015 qui regroupera professions médicales et paramédicales / La rénovation du chalet Marie-Reine / La réhabilitation de la salle d'athlétisme / La signalétique au cimetière / La construction d'un second parking de 100 places à proximité de la Gare / Le ravalement du bâtiment de la Gare / Le déplacement de l'école de musique dans la synagogue **(Tiens, tiens bis)** ; L'entretien et valorisation du patrimoine communal et lorrain **(Tiens, tiens ter. Pas la Synagogue, le Herrenwald, l'Ossuaire...)** / La propreté de la ville / La maîtrise de l'eau d'arrosage / La création du Parc du Moulin Bleu et aménagement de la zone de pêche locale, entièrement clôturé, accessible en journée et fermé le soir / La création d'un îlot ornithologique ...

Vous avez eu une médiathèque déficitaire de plus de 63 000€ /an depuis sa création.

A la place d'une salle multifonctions 5 en 1, projet avec cantine scolaire de 150 places, salle modulable pour les activités périscolaires, vestiaires, sanitaires et ... un club house, **vous avez eu**, une salle de restauration 1 en 1.

La suite **ICI** :

<https://patrickbonnet.org/le-soit-disant-bilan-de-monsieur-bianchin/>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2020/01/Suite-et-fin-de-son-bilan-2008-2014.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2020/02/Le-maire-BIANCHIN-a-donc-%C3%A9t%C3%A9-r%C3%A9%C3%A9lu-en-2014-sur-de-nouvelles-fausses-promesses.pdf>



Bref, depuis 2008, vous vous faites AVOIR ... et ce n'est pas terminé...

BONNET Patrick, Conseiller Municipal, Conseiller Communautaire

Membre : CCAS, CAO. Commissions : Affaires Financières, Urbanisme-Affaires patrimoniales, Sport et Vie Associative.

✉ 11 rue de la République ☎ 06.77.51.85.64

